



**DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES
DROITS DE L'HOMME SUR LA TENUE DES ELECTIONS COMMUNALES ET
LEGISLATIVES DU 05 JUIN 2025 AU BURUNDI**

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a été mise en place par la Loi n°1/04 du 05 janvier 2011. En application des articles 4, 5 et 6 de cette loi, la CNIDH assume notamment trois missions, à savoir :

1. La protection des droits de l'homme ;
2. La promotion des droits de l'homme ;
3. Le rôle consultatif dans toutes questions liées au respect des droits de l'homme.

En raison de ces missions légales, la CNIDH a effectué un monitoring du processus électoral ayant abouti à l'élection des Conseillers communaux et des Députés du 05 juin 2025.

Le jour du vote, les équipes de la CNIDH ont été déployées dans les ressorts administratifs de **Buhumuza, Bujumbura, Burunga, Butanyerera et Gitega**.

Sur base de ses observations sur terrain, la CNIDH présente une déclaration publique au regard du déroulement dudit processus.

1. Période pré-électorale

Cette période a été marquée par le respect du droit de réunion. Celui-ci a été matérialisé par une forte mobilisation des militants des partis politiques, des coalitions des Partis politiques, des indépendants en lice ainsi que des électeurs.

Dans l'ensemble, la CNIDH note que la campagne électorale s'est déroulée dans un climat globalement calme et serein.

Cependant, elle a été saisie de quelques allégations de violations des droits de l'homme liées à la campagne électorale comme des cas isolés d'intimidation,

RC

d'agression physique, des cartes d'électeur déchirées, d'obstruction à la tenue des réunions.

Malgré ces allégations, la CNIDH considère que :

- ✓ La campagne électorale s'est bien déroulée sur tout le territoire national ;
- ✓ L'administration territoriale a coopéré avec l'ensemble des acteurs politiques ;
- ✓ La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a conduit et mené à terme la phase de distribution des cartes d'électeurs et du matériel y relatif conformément au calendrier préétabli.

2. Déroulement du scrutin

Le 05 juin 2025, la CNIDH s'est déployée dans les 5 provinces du pays pour le monitoring du déroulement des élections législatives et communales. Elle a observé une participation massive des électeurs dès l'ouverture du scrutin à 6h du matin ; ce qui témoigne une forte mobilisation de la part des acteurs et formations politiques. Tous les bureaux de vote étaient sécurisés par les corps de défense et de sécurité.

La CNIDH a relevé quelques incidents isolés parmi lesquels il y a :

- a. Le port de plus d'une carte d'électeurs (Centre de vote : Ecole fondamentale de Mututu de Rutana) ;
- b. Un léger retard sur l'heure d'ouverture de certains bureaux de vote ;
- c. Les cas de bulletins de vote qui ont été déchirés à Butanyerera (Ngozi, Kirundo) et à Buhumuza (Cankuzo) ;
- d. Le manque de stylos ou de tampons dans certains isoloirs ;
- e. L'emplacement inapproprié de l'isoloir dans certains bureaux de vote ;
- f. L'absence des mandataires de l'un ou l'autre parti dans certains bureaux de vote.

Ces incidents isolés ont été vite réglés.

La CNIDH estime que la double élection du 05 juin 2025 a respecté la Constitution, le Code électoral et les standards internationaux.

RG

La CNIDH constate que le choix de l'emplacement des centres et bureaux de vote a largement tenu compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes et les électeurs présumés malades.

A la suite de ses activités de monitoring des élections du 05 juin 2025, la CNIDH n'enregistre aucun cas de meurtre, de disparition forcée, de torture ou d'enlèvement.

La CNIDH considère que les élections des conseillers communaux et des députés du 05 juin 2025 se sont bien déroulées.

4. Ambiance postélectorale

Dans l'attente des résultats provisoires des élections, la CNIDH apprécie le calme qui règne dans le pays et encourage les parties prenantes à ne ménager aucun effort pour préserver la paix, la stabilité et l'ordre public.

La CNIDH encourage la CENI à toujours s'acquitter de sa mission avec professionnalisme et l'invite à plus de vigilance dans l'organisation des élections ultérieures.

La CNIDH réitère sa gratitude à l'endroit du Gouvernement pour les efforts déployés en vue de garantir le pluralisme politique, les libertés et les droits fondamentaux des citoyens et l'encourage à perpétuer cette culture démocratique.

Fait à Bujumbura, le 10 juin 2025

Mgr. Martin Blaise NYABOHO

Président

p.o Gérard BIJGEANTWAZA
Vice-Président de la CNIDH

